

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 7 décembre 2011

Service instructeur
Direction des Routes et des Transports

Service Administration et Finances

Service consulté

3^{ème} **Commission** –
N° CG-2011-5-3-8

BUDGET PRIMITIF 2012
POLITIQUE A021
ROUTES NATIONALES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan 2011 ainsi que la proposition de contribution que le Département apportera en 2012 au titre de la voirie nationale et aux travaux de rénovation et de mise en sécurité du Tunnel Maurice Lemaire de Sainte Croix aux Mines.

I - BILAN DE L'EXERCICE 2011

Le Département apporte chaque année une contribution financière aux opérations d'aménagement du réseau routier national dans le cadre du Contrat de Plan Etat – Région 2000-2006 et plus récemment du Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) 2009 – 2014.

En 2011, le Département a été amené à verser à l'Etat un montant global de 1 847 250 € au profit de la RN 66 pour les opérations d'aménagements qualitatifs de la Vallée de la Thur.

En effet, l'article 24 de la loi du 13 août 2004 dispose qu'à l'exception des aménagements de sécurité transférés aux Départements, l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements continuent d'assurer le financement des opérations routières, jusqu'à leur achèvement, ceci dans les mêmes conditions et dans la limite des enveloppes financières globales fixées par le volet routier du Contrat de Plan Etat Région.

II - FONDS DE CONCOURS – 2012

a) Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI)

Les Programmes de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI) succèdent au volet routier des Contrats de Plan Etat – Régions (CPER). Le PDMI recouvre l'ensemble des opérations qui visent à moderniser le réseau routier national non concédé existant.

Le montant total des opérations (en valeur janvier 2008) s'élève à 234,19 M€ avec un financement de l'Etat de 123,75 M€ et des collectivités alsaciennes de 110,44 M€. Le Conseil Général est sollicité à hauteur de 18,30 M€.

Ce programme comprend, pour le Haut Rhin, deux volets.

Le premier détermine les fonds de concours apportés par les collectivités locales aux opérations conduites par l'Etat sur le réseau routier national maintenu. Il comprend à la fois des projets d'envergure régionale et des projets localisés uniquement sur le territoire haut-rhinois.

Le second fixe les subventions apportées par l'Etat aux collectivités locales pour la poursuite des opérations engagées dans le CPER précédent, transférées à ces dernières et appelées à se poursuivre.

Pour l'année 2012, le Département du Haut Rhin sera sollicité à hauteur de 1 610 K€ au titre des opérations suivantes :

- **La régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien** : cette opération constitue le prolongement du déploiement des équipements de régulation dynamique « Gutenberg » mis en œuvre au XIIème CPER sur le périmètre de l'agglomération strasbourgeoise. Elle est étendue à l'ensemble du réseau autoroutier non concédé du sillon alsacien et bénéficiera à l'ensemble des usagers. Le coût est estimé à 13 M€ avec une participation départementale de 1,3 M€, soit 10 % du montant des travaux.
- **La mise à 2x3 voies de la rocade nord de Mulhouse** : la requalification de cette autoroute en milieu urbain sur une dizaine de kilomètres, comprenant la mise à 2x3 voies, le traitement des nuisances sonores et la réhabilitation des différents équipements, a été initiée dans le cadre du XIIème CPER. Le tronçon Est a été réalisé sur environ 6 km. La présente opération vise à achever le tronçon ouest sur environ 4 km. Le coût est estimé à 30 M€ avec une participation départementale de 7,5 M€, soit 25 % du montant des travaux.
- **Les protections acoustiques entre Ostheim et Guémar** : cette opération vise à réduire les nuisances sonores liées à l'infrastructure au droit de Guémar et Ostheim, dans le respect de la réglementation en vigueur. Le coût est estimé à 10 M€ avec une participation départementales de 2,5 M€, soit 25 % du montant des travaux.

b) Tunnel Maurice Lemaire

Dans sa séance du 10 octobre 2008, l'Assemblée Départementale a décidé :

- le versement d'une participation aux travaux de rénovation et de mise en sécurité du premier tube d'un montant total prévisionnel de 5,125 M€, actualisé au 1^{er} janvier 2011 à 5,150 M€ ;
- d'approuver les termes de la convention financière à intervenir entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, la Région Alsace, la Région Lorraine et le Département des Vosges ;
- d'autoriser le Président à la signer ;

- d'autoriser le Président à suspendre le paiement de la participation du Département à la convention de financement si la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône n'apporte pas de réponse satisfaisante au Département sur le prix du péage du Tunnel Maurice Lemaire jugé aujourd'hui comme trop élevé pour les poids lourds. C'est pourquoi les participations inscrites aux budgets 2009 et 2010 n'ont pas été versées.

Pour l'année 2012, il est proposé une nouvelle fois l'inscription de 2 500 000 € en Crédits de Paiement pour verser un premier acompte au titre de la participation du Département aux travaux de rénovation et de sécurité du Tunnel Maurice Lemaire.

Cette inscription budgétaire intègre l'hypothèse d'une réponse positive d'APRR sur le prix du péage du Tunnel Maurice Lemaire jugé trop élevé pour les poids lourds.

Les discussions avec APRR sur la question de l'évolution tarifaire du Tunnel Maurice Lemaire n'ont pas toujours abouti à ce jour.

En conclusion, je vous propose de voter, au titre du Budget Primitif 2012, pour le programme AO21 - Routes Nationales :

- un montant de 11 300 000 € d'Autorisations de Programme dont :
 - 7 500 000 € au titre de la mise à 2x3 voies de la rocade nord de Mulhouse,
 - 2 500 000 € au titre des protections acoustiques entre Ostheim et Guémar,
 - 1 300 000 € au titre de la régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien.
- un montant de 4 110 000 € de Crédits de Paiement dont :
 - 1 610 000 € sur le chapitre 204/20411 « Fonds de concours à l'Etat » (PDMI),
 - 2 500 000 € sur le chapitre 204/20418 "Fonds de concours à des Organismes Publics divers" (tunnel Maurice Lemaire).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER